

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2023-04-03-1f

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le TROIS AVRIL

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes Pascale GENIEIS-TORAL, Carole MAUREL, Marie SANCHEZ RUIZ, Sandrine MORONI, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI et Martine ROGER.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL,
M. Gilbert SORIA à Mme Yvette DESENLIS

Objet : Subvention à l'association Centre Hérault.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'Association Centre Hérault, au titre de l'année 2023.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la demande présentée par l'association Centre Hérault,

Vu la proposition du Budget principal 2023 du CCAS établi par Monsieur le Président,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés.

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association Centre Hérault au titre de l'année 2023.
- **PRECISE** que la subvention pourra être versée sous forme d'acompte.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Secrétaire de Séance



Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : *13 Avril 2023*

Publiée le :

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
En charge des Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CAS de VIAS

